

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Lundi 15 Mai 2023

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	Mme FIOCRE Annie
Mme LAROUERE Florence	Mme THOMAS Stéphanie
Mme CHARBONNEL Stéphanie	M. TEDO Hervé
M. CORSI Franck	

Membres du Conseil absents :

M. BOUCHEIX Philippe procuration à Mme LAROUERE Florence
M. CHABASSEUR Xavier procuration à Mme CHARBONNEL Stéphanie
Mme VALLAT Marie-Claude procuration à M. LEBERICHEL Philippe
M. DUBOIS Frédéric procuration à M. TEDO Hervé

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

M. le Maire demande à rajouter des sujets à l'ordre du jour (points 3, 5 et 6) ; demande acceptée à l'unanimité.

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 Avril 2023 (copie jointe à la convocation)

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 12 Avril 2023 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Délibération adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

2/ Choix de la Maitrise d'œuvre (OP 69 : Toiture et appartement ancienne école)

Recrutement d'un Maître d'œuvre en charge de la conception technique du projet et du suivi des travaux selon le cahier des charges élaboré par le CIT. Le dossier a été envoyé à 4 candidats. Seul l'Atelier l'Esquisse a répondu à cet appel d'offre avec une proposition d'un montant de prestation à 15 960 € HT. Pour rappel, L'Atelier l'Esquisse était le maître d'œuvre pour le chantier de réhabilitation du restaurant « La Table des Palhàs ».

Délibération pour le choix de la Maitrise d'œuvre adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

3/ Choix du CSPS toiture ancienne école et appartement.

Recrutement d'un CSPS (Coordonnateur pour la Sécurité et Protection de la Santé) selon le cahier des charges élaboré par le CIT. L'entreprise SOCOTEC a été évaluée et recommandée par M. PLANTECOSTE du CIT. Ce choix, pour un montant de prestation de 1 900€ HT, est proposé aux membres du conseil.

Délibération pour le choix du CSPS adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

4/ Toiture Mairie – avenant lot couverture (Velux)

Pour la rénovation de la toiture de la mairie, un Velux de désenfumage doit être posé : montant du surcoût de travaux : 3 711.55 TTC (à ajouter au montant total du LOT 1 couverture).

Pour rappel, la pré-réception des travaux est prévue pour le mercredi 17.05.23. David est chargé de réaliser les finitions autour du velux avant le démontage de l'échafaudage.

Délibération pour avenant lot couverture adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

5/ Reprise du four de la « Table des Palhàs ».

L'arrêt de l'activité de M. et Mme LALLOZ est prévue le 15.06.23 ; la remise des clefs le 30.06.23.

Le four électrique à vapeur et air pulsé a été acheté neuf il y a deux ans, et est proposé à la vente à moitié prix (2 000 € TTC). Il faudrait vérifier la présence des grilles à l'intérieur du four.

Délibération pour achat du four adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

6/ DM 1 - Décision Modificative du budget communal 2023

Modification d'article prévu au budget par virement des crédits pour OP 14 « achat de matériel technique roulant ». Crédits à ouvrir : + 4 500€ pour achat de matériel roulant.

Crédits à réduire : - 3 000€ (sur 5 000€ prévus initialement pour « panneaux SNCF ») et - 1 500€ (sur les 8 000€ prévus initialement pour les « travaux bâtiments communaux », il restera donc 6500€ au lieu de 8 000€ pour les éventuels travaux sur bâtiments communaux.

Délibération pour DM adoptée à l'unanimité (7 votants + 4 procurations)

7/ Questions diverses.

- Le concert annuel des Rives de l'Alagnon est annoncé pour le 27.05.23 au gymnase à Massiac.
- Les dossiers à aborder lors de la visite de M. SAUTAREL Sénateur le lundi 05.06.23 à 15h sont : transfert de compétence de la RN122 à charge de la Région (prévoir aménagements sécurisation...) ; arrivée de la fibre en 2025 ; assainissement, aides possibles...
Avec Mme La sous-préfète (rencontre prévue le mardi 13.06.23 à 14h) : travaux en cours ; carrière (position claire de la Mairie, pas de vice de forme dans la délibération interdisant l'accès par le chemin d'Auzelaret).
- Interventions sur le terrain de foot à planifier : traitement/engrais 2 000€/ an ; réfection devant les buts (devis feutrage) ; L'entreprise consultée et qui sera retenue devra proposer une période propice aux travaux de rénovation (7 000 € => 10 000 € avec les engrais).
Pour info : il faudrait compter 750 000 € pour un terrain synthétique et +/- 35 000€ pour un arrosage intégré, ce qui n'est pas envisageable pour le moment.
- Foot : match important dimanche prochain ; présence d'élus souhaitée par le Club.
- Affaire judiciaire en cours pour mauvais traitements à animaux : intervention des autorités prévue initialement le 26.04 a été reportée au 10.05 (Service veto ; association ; procureur de la République).
Chef d'inculpation : trafics animaux + mauvais TT + détention (malgré interdiction), le négociant en bestiaux concerné doit être présenté avec son fils devant le juge d'instruction.
- Point sur la réunion HTC de mercredi 10/05 et les ateliers en cours pour la mise en place du futur PLUI.

Fin de séance à 21h30

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEBERICHÉL

